

COVID-19

NOUVELLES MESURES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

La santé et la sécurité de nos clients et de nos employés étant une priorité, la Société a mis en place des mesures pour réduire le risque de contagion et protéger les conducteurs de véhicules lourds qui font un travail essentiel en ce temps de crise. L'objectif premier de ces mesures est d'éviter tous les déplacements non essentiels dans nos points de service.

Par conséquent, la Société demande à tous les corps d'agents de la paix d'exercer **une tolérance administrative à l'égard des dates d'échéance des permis de conduire et de l'immatriculation**, plus particulièrement pour les documents qui devaient être renouvelés à partir de mars. Les conducteurs sont invités à conserver leurs documents actuels et à procéder au renouvellement lorsque la situation sera revenue à la normale.

Les **taxis (plaque T)** et les **véhicules commerciaux (plaque F)** bénéficient également d'un report de la date d'échéance pour le paiement des frais liés au renouvellement de l'immatriculation jusqu'au 1^{er} septembre 2020.

De plus, dans le contexte actuel, **un délai supplémentaire est octroyé jusqu'au 31 mai** pour effectuer les vérifications mécaniques et les entretiens préventifs qui expiraient en mars et en avril. Les propriétaires sont invités à conserver leur vignette actuelle, même si celle-ci est expirée.

La situation est en constante évolution. Les dernières informations seront publiées quotidiennement sur le site Web de la Société à saaq.gouv.qc.ca.

Merci de votre collaboration habituelle.

1 800 361-7620 | saaq.gouv.qc.ca

Société de l'assurance
automobile

Québec 

Avec vous,
au cœur de votre sécurité